ID: 048-224800011-20211124-A\_21\_2594-AR





Direction des Ressources Humaines, des Assemblées et des Finances Services des Assemblées et de la Comptabilité

### Arrêté N°21-2594

portant désignation de délégataires de la Présidente du Conseil départemental sur les dossiers où le chef de l'exécutif départemental décide de s'abstenir d'exercer ses compétences en vertu de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique

## LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3221-11 et L 3321-1-3;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droit et obligations des fonctionnaires;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- VU la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique
- VU le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 6;
- VU l'installation du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021 et l'élection de Sophie PANTEL en qualité de la Présidente du Conseil Départemental;
- VU la délibération n°CD\_21\_1014 du 1er juillet 2021 constatant l'élection de la commission permanente du Conseil départemental;

Considérant que selon les termes de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction;

Considérant que lorsqu'elles estiment se trouver en situation de conflit d'intérêts, qu'elles agissent en vertu de leurs pouvoirs propres ou par délégation de l'organe délibérant, les personnes mentionnées au précédent alinéa prennent un arrêté mentionnant la teneur des questions pour lesquelles elles estiment ne pas devoir exercer leurs compétences et désignant, dans les conditions prévues par la loi, la personne chargée de les suppléer; elles ne peuvent adresser aucune instruction à leur délégataire.

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le



## **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1**

La Présidente du Conseil départemental décide de recourir, en qualité de Présidente, au mécanisme d'abstention systématique, d'instruction et de vote, pour toute relation et examen de dossier concernant les affaires mentionnées dans l'annexe jointe.

#### **ARTICLE 2**

La Présidente du Conseil départemental désigne pour la suppléer ou la représenter, sur les dossiers dont l'énumération suit et les conseiller(e)s départementaux mentionnés dans l'annexe jointe.

#### **ARTICLE 3**

Ces dispositions complètent divers arrêtés de déport, énumérés dans l'annexe jointe.

#### **ARTICLE 4**

Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

#### **ARTICLE 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental, à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères; 30000 Nîmes), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou de la réponse de la Présidente du Conseil départemental (si un recours gracieux a été préalablement déposé), La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

Mende, le 24 novembre 2021

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL



ID: 048-224800011-20211124-A\_21\_2594-AR

Affiché le



# Annexe à l'arrêté de déport de la Présidente

Type de structure	Structure	Elu(e) suppléant la Présidente sur les dossiers où le chef de l'exécutif départemental décide de s'abstenir d'exercer ses compétences	Elu(e) représentant la Présidente sur la base d'un arrêté spécifique de déport ou de nomination par délibération	Mandat exercé par Sophie PANTEL au sein de la structure
Association ou autre structure privée	AFCCRE : Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe.	Jean-Louis BRUN		Membre
Association ou autre structure privée	Association des Départements de France ADF	Jean-Louis BRUN		Vice-Présidente de l'ADF, membre du bureau et de la comex et Vice- présidente de la commission développement et solidarités territoriales de l'ADF
Association ou autre structure privée	Association des Maires, Adjoints et Elus départementaux de la Lozère (AMF48)	Jean-Louis BRUN		Membre
Association ou autre structure privée	Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM)	Dominique DELMAS		Membre
Association ou autre structure privée	Association Terres de vie		Jean-Louis BRUN (délibérations n°CP_21_270 du 21/07/2021 et n°CD_21_1034 du 27 septembre 2021)	Membre

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le

			1	D: 048-224800011-20211124-A_21_2594-AR
Type de structure	Structure	Elu(e) suppléant la Présidente sur les dossiers où le chef de l'exécutif départemental décide de s'abstenir d'exercer ses compétences	Elu(e) représentant la Présidente sur la base d'un arrêté spécifique de déport ou de nomination par délibération	Mandat exercé par Sophie PANTEL au sein de la structure
Structure publique ou commission administrative	Lozère Ingénierie : Agence technique	Dominique DELMAS		Membre
Structure publique ou commission administrative	Massif Central : comité de massif	Dominique DELMAS		Membre
Structure publique ou commission administrative	PNC : conseil d'administration du Parc National des Cévennes	Jean-Louis BRUN		Membre
Structure publique ou commission administrative	Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Aubrac	Jean-Louis BRUN		Membre
Structure publique ou commission administrative	Syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes	Jean-Louis BRUN		Membre
Structure publique ou commission administrative	EHPAD de Vialas	Françoise AMARGER- BRAJON		Membre
Structure publique ou commission administrative	EHPAD de Villefort	Françoise AMARGER- BRAJON		Membre
Structure publique ou commission administrative	EHPAD intercommunal du Bleymard	Françoise AMARGER- BRAJON		Membre
Structure publique ou commission administrative	Hôpital de Lozère	Françoise AMARGER- BRAJON		Membre
Structure publique ou commission administrative	Hôpital François Tosquelles (Saint-Alban)	Patrice SAINT LEGER		Présidente du conseil de surveillance
Structure publique ou commission administrative	Entente pour la forêt méditerranéenne : Conseil d'Administration	Gilbert FONTUGNE		Membre

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le

ID: 048-224800011-20211124-A 21 2594-AR

		Elu(e) suppléant la		): 048-224800011-20211124-A_21_2594-AR
Type de structure	Structure	Présidente sur les dossiers où le chef de l'exécutif départemental décide de s'abstenir d'exercer ses compétences	Elu(e) représentant la Présidente sur la base d'un arrêté spécifique de déport ou de nomination par délibération	Mandat exercé par Sophie PANTEL au sein de la structure
Association ou autre structure privée	Lozère Développement	Patricia BREMOND		Membre
Association ou autre structure privée	SELO : Société d'Économie Mixte d'Équipement pour le Développement de la Lozère		Johanne TRIOULIER (arrêté n°21-1932 du 20 juillet 2021)	Présidente
Association ou autre structure privée	Lozère Énergie : Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Lozère	Robert AIGOIN		Membre
Structure publique ou commission administrative	Syndicat mixte Lozère Numérique	Gilbert FONTUGNE		Membre
Association ou autre structure privée	CDT : Comité Départemental du Tourisme	Dominique DELMAS		Membre
Structure publique ou commission administrative	Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes	Patricia BREMOND		Membre
Association ou autre structure privée	Association des Départements Solidaires	Gilbert FONTUGNE		Secrétaire générale de l'association
Structure publique ou commission administrative	Conseil d'administration du SDIS	Alain LAFONT		Présidente du CASDIS
Association ou autre structure privée	Réseau IDEAL.	Gilbert FONTUGNE		Membre

Reçu en préfecture le 24/11/2021

ffiché le

ID: 048-224800011-20211124-A 21 2594-AR

			10	D : 048-224800011-20211124-A_21_2594-AF
Type de structure	Structure	Elu(e) suppléant la Présidente sur les dossiers où le chef de l'exécutif départemental décide de s'abstenir d'exercer ses compétences	Elu(e) représentant la Présidente sur la base d'un arrêté spécifique de déport ou de nomination par délibération	Mandat exercé par Sophie PANTEL au sein de la structure
Structure publique ou commission administrative	Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes		Patricia BREMOND (arrêté n°21-2329 du 29 septembre 2021)	Vice-Présidente
Structure publique ou commission administrative	Comité local d'aide aux victimes		Dominique DELMAS (arrêté n°21-2439 du 26 octobre 2021)	Membre
Structure publique ou commission administrative	Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance de Mende		Françoise AMARGER- BRAJON (arrêté n°21- 2456 du 2 novembre 2021)	Membre
Structure publique ou commission administrative	Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance de Florac		Guylène PANTEL (arrêté n°21-2456 du 2 novembre 2021)	Membre
Structure publique ou commission administrative	Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance de Marvejols		Gilbert FONTUGNE (arrêté n°21-2456 du 2 novembre 2021)	Membre
Structure publique ou commission administrative	Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance de Saint Chély d'Apcher		Michel THEROND (arrêté n°21-2456 du 2 novembre 2021)	Membre

Reçu en préfecture le 24/11/2021

ffiché le

ID : 048-224800011-20211124-A 21 2594-AR

Type de structure	Structure	Elu(e) suppléant la Présidente sur les dossiers où le chef de l'exécutif départemental décide de s'abstenir d'exercer ses compétences	Elu(e) représentant la Présidente sur la base d'un arrêté spécifique de déport ou de nomination par délibération	Mandat exercé par Sophie PANTEL au sein de la structure
Structure publique ou commission administrative	Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives CCAPEX		Régine BOURGADE (délibérations n°CP_21_270 du 21/07/2021 et n°CD_21_1034 du 27 septembre 2021)	Membre
Association ou autre structure privée	Office de Tourisme des Cévennes au Mont Lozère	Patricia BREMOND		Membre
Association ou autre structure privée	ADMR Mont Lozère Cévennes : Service de soins infirmiers à domicile et centre de soins infirmiers	-		Présidente

Fait le 24 novembre 2021

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL